

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010 Date d'émission:27/09/2011 Date de révision:27/08/2015 Remplace la fiche:20/04/2015

Version: 1.11

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : RENFORCEUR POUR BOIS VERMOULUS / STABILISATEUR BOIS

Code du produit : RENFORCEUR
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs Utilisation de la substance/mélange : Résine en solution pour consolider les bois fragilisés.

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SURGAND INDUSTRIE Eurl 88 rue des Bateliers 68400 RIEDISHEIM - FRANCE T 03 89 44 59 60 - F 03 89 63 74 19 surgand@surgand.fr - www.surgand.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — H336

Exposition unique, Catégorie 3

Texte intégral des mentions H : voir section 16

## 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS02

2 GH

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Composants dangereux : Acétate d'éthyle

Mentions de danger (CLP) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges P102 - Tenir hors de portée des enfants

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P241 - Utiliser du matériel d'éclairage, de ventilation, électrique antidéflagrant

P261 - Éviter de respirer les vapeurs

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

27/08/2015 FR (français) FDS Réf.: RENFORCEUR 1/7

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Fermeture de sécurité pour enfants : Non Indication tactile de danger : Oui

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acétate d'éthyle	(n° CAS) 141-78-6 (Numéro CE) 205-500-4 (Numéro index) 607-022-00-5 (N° REACH) 01-2119475103-46	50 - 75	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Texte complet des phrases H: voir section 16

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

Premiers soins après inhalation

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Fremiers soms apres initialation

: En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante, retirer immédiatement les vêtements contaminés. En cas de développement de symptômes: rincer immédiatement et abondamment

à l'eau claire.

Premiers soins après contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Se rincer la bouche à l'eau, ne pas provoquer de vomissements, appeler un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau

Symptômes/lésions après contact oculaire

: Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.

Peuvent se produire: irritation de la peau.

: Peuvent se produire: irritation des yeux.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: mousse, dioxyde de carbone (CO2) et poudre.

Agents d'extinction non appropriés

: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

: Porter un appareil respiratoire autonome à proximité immédiate du feu.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Ne pas fumer. Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Assurer une ventilation d'air appropriée. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

27/08/2015 FR (français) FDS Réf.: RENFORCEUR 2/7

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Eliminer ce produit comme déchet dangereux.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter le contact répété ou prolongé avec la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Il doit être interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. N'utiliser que des appareils électriques antidéflagrants mis à la terre. Minimiser les étincelles statiques/éviter les feux instantanés. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver à température ambiante. Conserver à l'abri du soleil et de toutes autre source de chaleur. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit

bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.

Matières incompatibles : emballages en matières plastiques.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Produits incompatibles

Acétate d'éthyle (141-78-6)		
France	VME (mg/m³)	1400
France	VME (ppm)	400 ppm

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs

Equipement de protection individuelle

Vêtements de protection. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.
 Dégagement de poussières: masque antipoussière. Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains

: Gants en caoutchouc nitrile

Protection oculaire

: Porter des lunettes de sécurité bien ajustées ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps

: tablier et bottes résistants aux solvants











# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Aucune donnée disponible

Odeur : fruitée des esters

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Non applicable.

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 77 °C

Point d'éclair : -4 °C

Température d'auto-inflammation : 460 °C

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

27/08/2015 FR (français) FDS Réf.: RENFORCEUR 3/7

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique 1,01 kg/l Solubilité Eau: complète.

Log Pow : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : 2,1 - 11,5 vol %

#### **Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

#### Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

#### Possibilité de réactions dangereuses

avec les oxydants (forts).

#### Conditions à éviter

Eviter les chocs et les frottements. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Ne pas utiliser d'outils pouvant générer des étincelles.

#### Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

# Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non classé Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: Non applicable.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

pH: Non applicable.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration Non classé

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. **Toxicité**

Ecologie - eau : Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 12 2 Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

27/08/2015 FDS Réf.: RENFORCEUR FR (français) 4/7

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : 1263

 N° ONU (IMDG)
 : 1263

 N° ONU (IATA)
 : 1263

N° ONU (ADN) : Non applicable

N° ONU (RID) : 1263

# 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

Description document de transport (ADR) : UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, II, (D/E)

Description document de transport (IMDG) : UN 1263, 3, II

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3 Etiquettes de danger (ADR) : 3



#### **IMDG**

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3 Etiquettes de danger (RID) : 3



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

27/08/2015 FR (français) FDS Réf.: RENFORCEUR 5/7

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Groupe d'emballage (IMDG) : I

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

Disposition spéciale (ADR) : 163, 640C, 650

 Quantités limitées (ADR)
 : 5I

 Quantités exceptées (ADR)
 : E2

 Véhicule pour le transport en citerne
 : FL

 Catégorie de transport (ADR)
 : 2

 Danger n° (code Kemler)
 : 33

Panneaux oranges

33 1263

: D/E

Code de restriction concernant les tunnels

(ADR)

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

# - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### - Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

# 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Textes complets des phrases H- et EUH:

Tokkoo oo inpioto doo piiradoo II ot 2011	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

27/08/2015 FR (français) FDS Réf.: RENFORCEUR 6/7

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

27/08/2015 FR (français) FDS Réf.: RENFORCEUR 7/7